

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt-deux le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2022

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET(Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (pouvoir à Chantal PEGOUD), (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Absents excusés : 1 pouvoir : Pouvoir de Fabrice DANNA à Chantal PEGOUD

Absent : Pierre GOLDIN

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et cinq minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

PREAMBULE :

- Lotissement Les Fréchères : Signature d'une vente de terrain le 21/01 et deux ventes le 30/01
- Rappel du bilan urbanisme 2021 : 42 permis/61DP/102 CU
- PLUI : enquête publique du 12 janvier au 16 février 2022 ; la date prévue pour l'approbation du PLUI a été fixée au 7 juillet.
- Le 7 février : rencontre avec Monsieur BONNETAIN du VP Economie des VDD afin de faire un point sur le futur projet de la zone de Muneri en vue de l'installation de futures entreprises.
- Le 9 février RDV avec Monsieur Malsch et Madame TISSERAND, VP, des VDD pour apporter des réponses aux remarques que le Conseil Municipal avait mentionnées lors de sa séance de juillet 2021 lorsqu'il avait fallu délibérer sur le projet de règlement du PLUI Est.
- Avancement projet du Lac avec le bureau d'études La Pitaya et les membres de la commission du lac.

2022-01 RH : Promotion interne au grade d'agent de maîtrise DAVID Christophe suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe Délibération)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle avait fait les démarches nécessaires afin d'inscrire Monsieur Christophe DAVID à la session complémentaire de promotion interne au titre de l'année 2021 et qu'elle avait été destinataire d'un avis favorable de la part du CDG38 par courrier en date du 7 décembre 2021.

CONSIDERANT la liste d'aptitude du Centre de Gestion 38 qui a approuvé la candidature de Monsieur Christophe DAVID lors de sa session complémentaire 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 01/01/2022 ;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la commune pour financer le passage à ce grade,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/01/2022 et approuve conjointement la suppression du poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe au tableau des effectifs de la commune,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision

2022-02 RH : Garde Champêtre : Convention tripartite avec la Mairie d'Aoste (Chimilin-Romagnieu-Aoste) (Délibération)

Madame Le Maire rappelle aux membres présents qu'à l'occasion du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 elle avait fait part d'une proposition de la mairie d'Aoste de mutualiser l'intervention d'un garde-champêtre sur 3 communes (Chimilin-Romagnieu-Aoste) ; la quotité horaire proposée pour la mairie de Romagnieu était de 8h/hebdomadaire. Elle avait exposé à cette occasion les différentes missions que cet agent pourrait être chargé de remplir sur la commune : intervention à la sortie des écoles, assistant de prévention des risques professionnels, numérotation des voies, mise en place des arrêtés, suivi des travaux aux Fréchères etc....Elle avait notamment rappelé que le coût de cette mise à disposition était modéré (environ 15000 euros / an) et que l'engagement de la commune était de courte durée puisque l'agent concerné n'était qu'à quelques années de la retraite.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient désormais de valider la convention de mise à disposition adressée par la mairie d'Aoste pour une durée d'un an (maximum 3 ans renouvelable donc jusqu'au 28 février 2025). Elle rappelle que la mise à disposition débutera au **01/03/2022** pour un temps de travail de 0.25 ETP annualisé. La Commune de Romagnieu remboursera à la commune d'Aoste le montant de la rémunération et des charges sociales ainsi que les frais d'équipement et de fonction résultant des missions confiées et ce sur envoi d'un titre formant avis des sommes à payer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un garde champêtre Chef Principal pour une quotité hebdomadaire de 0.25 ETP annualisé à compter du 01/03/2022 (la durée maximum de la mise à disposition est de 3 ans soit jusqu'au 28 février 2025).
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires au financement de ce poste sera inscrit au BP 2022
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Madame Le Maire, pour signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

2022-03 Programme de travaux de voirie 2022 (Délibération)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire délégué, présente à l'Assemblée le Programme de voirie 2022 : La première partie concerne des travaux d'investissement qui se décomposent comme suit :

LIEU DES TRAVAUX	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
-Petit Clermont	Réalisation d'un revêtement en enrobé 0/10 (la montée 170 ml)	16 094.30 €	19 313.16€
-Chemin des Massettes	Réalisation d'un revêtement en enrobé 0/10 (la montée 270 ml)	21 391.30 €	25 669.56 €
-Impasse des Ruches	Reprise de la pate d'oie en enrobé 0/10.	1 224.00 €	1 468.80 €
-Chemin des Communes	Carrefour avec le chemin du Gravier et la pate d'oie du Calvaire en enrobés 0/10 (150 ml)	18 954.50 €	22 745.40 €
-Carrefour Borgeron-Chanet	Circulation avec panneaux/dérasement des accotements/terrassment/pose bordures	8 131.00 €	9 757.20 €
TOTAL	INVESTISSEMENT	65 795.10 €	78 954.12€
Révision prix		131.59 €	157.91 €
Total général révisé		65 926.69 €	79 112.03 €

Bernard TRILLAT poursuit avec la partie dont le financement relève de la section de fonctionnement pour les emplois partiels sur l'ensemble de la commune (pour boucher les nids de poules et traiter le faïençage des routes consistant à répandre un liant (mélange de bitume et d'eau) sur la chaussée et recouvrir ce liant de gravette concassée) : le bicouche.

TYPE DE TRAVAUX	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
-Emplois partiels sur l'ensemble de la commune.	Point à temps manuel (4 Tonnes)	6 320.00 €	7 584.00 €
	Point pour les emplois automatiques (10 Tonnes)	11 500.00 €	13 800.00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT	17 820.00 €	21 384.00 €
Révision prix		35.64 €	42.77 €
Total général révisé		17 855.64 €	21 426.77 €

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le programme de travaux ci-dessus exposé pour un montant maximum arrondi à 84 000^{€HT} (100 800^{€ TTC}) dont 66 000^{€HT} (79 200^{€ TTC}) réservé à l'investissement,
- ✓ **DIT** que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement et de fonctionnement,
- ✓ **CHARGE** le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.

2022-04 Département : Demande de subvention au titre de la dotation territoriale pour l'Aménagement et l'amélioration des voies communales (Délibération)

Madame Le Maire explique qu'elle souhaite faire une demande de subvention au département pour la réfection de la voirie communale partie investissement.

Elle informe que le montant total des travaux s'élève à **65 926.69 € HT** et qu'elle peut obtenir **50 %** d'aide du département pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention
Département	32 964 €		
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	32 964 €		
Autofinancement	32 962.69 €		
TOTAL	65 926.69 €		

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** l'opération d'aménagement de la voirie communale 2022
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- ✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-05 Toilettes publiques place de l'Eglise : Travaux délibération)

Madame Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection des toilettes publiques place de l'église.

Elle informe les membres du Conseil Municipal qu'il existe deux options :

- La pose d'un bloc sanitaire pour un montant de **21665€ HT** soit **25992€ TTC (devis fourni)**
- Les travaux de réfection des toilettes publiques effectués par les agents municipaux pour un coût inférieur à 15000€ HT.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** l'opération de réfection des toilettes publiques, place de l'église
- ✓ **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2022 et que la somme engagée ne dépassera pas 25992€ TTC

✓**AUTORISE** Madame Le Maire à faire les démarches nécessaires pour faire aboutir ce projet

2022-06 Département : Demande de subvention au titre de la dotation territoriale pour travaux de mise en conformité des toilettes publiques (délibération)

Madame Le Maire explique aux membres présents qu'elle souhaite procéder à la réfection des toilettes publiques, Place de l'église, ainsi que la mise en accessibilité.

Elle informe le Conseil que le montant total des travaux s'élève à **25 998 € HT** et qu'elle peut obtenir **35 %** d'aide du département pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention
Département	9 099€		
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	9 099 €		
Autofinancement	16 899 €		
TOTAL	25 998€		

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

✓**ADOpte** l'opération de réfection des toilettes publiques, place de l'église

✓**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus

✓**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

✓**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-07 Ecole : Achat de jeux et de dalles amortissantes (délibération)

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente aux conseillers 2 devis : 1 devis pour l'installation de deux jeux et un second devis pour l'achat de dalles amortissantes indispensables pour assurer la sécurité des enfants utilisateurs des jeux dans la cour de l'école. Elle présente un devis de la société TRANSALP située à L'ALBENC pour l'achat de deux jeux :

- 1 château 3 tours tranche d'âge (+ de 2 ans) de la gamme BIBOU montant 18980€ HT soit 22776€ TTC

-1 jeu à ressorts 4 places – Le Treffle 4 tranche d'âge (+ 2 ans) de la gamme BIBOU montant 918€ HT soit 1101.60€ TTC.

- Panneau rectangulaire et poteau métal pour 424€ HT soit 508.80€ TTC.

Le total du devis s'élève à 20 322€ HT soit 24 386.40€ TTC.

Madame PEGOUD complète son exposé en indiquant qu'une remise exceptionnelle de **15 %** a été appliquée sur la totalité de ce devis ce qui porte le montant total du devis à 17 274€ HT soit 20 728.80€ TTC.

Elle présente ensuite le devis de la société PLAYGONES, située à ROCHETOIRIN comprenant l'implantation, le terrassement, le montage et le scellement du jeu et incluant la pose de dalles amortissantes de type SECURIPLAY noires issues de matériaux recyclés et recyclables pour un montant de 10 953.45€ HT soit 13 144.14€ TTC.

Le montant des deux devis proposés s'élève à 28 227.45€ HT soit 33 872.94€ TTC

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les deux devis proposés pour un montant total de 28 227.45€ HT soit 33 872.94€ TTC

✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022

✓ **CHARGE** Madame Le Maire des formalités liées à cette décision

2022-08 Département : Demande de subvention au titre de la dotation territoriale pour l'Aménagement de la cour de l'école (jeu + plateforme amortissante)(délibération)

Madame Le Maire, explique au Conseil qu'elle peut obtenir une subvention pour alléger le financement lié à l'achat de deux jeux et de la dalle amortissante qui seront installés dans la cour de l'école.

Elle informe le Conseil que le montant total de cet achat s'élève à **28 227.45 € HT** et qu'elle peut obtenir **35 %** d'aide du département pour alléger ce coût.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention
Département	9 879€		
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	9 879 €		
Autofinancement	18 348.45 €		
TOTAL	28 227.45 €		

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus qui permet d'obtenir **35 %** d'aide du département pour l'achat de 2 jeux et de dalles amortissantes qui seront installés dans la cour de l'école,

✓ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

✓ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2022-09 Location-gérance du snack de la Base de Loisirs : Convention 2022

(délibération)

Martine RIZZON, Adjointe au Maire en charge de la Base de Loisirs informe l'Assemblée qu'une nouvelle convention sera signée cette année pour la location du snack bar du lac puisque celle conclut avec Monsieur RANDOT, l'ancien gérant a pris fin en 2021. Elle résume les principaux points de la nouvelle convention remaniée avec la collaboration de la secrétaire de mairie et évoque notamment la création d'une annexe plus judicieuse pour aborder certains points liés au fonctionnement de la base de loisirs (horaires d'ouverture/local annexe/formation hygiène/mise à disposition de la licence 3/tarifs pratiqués/vidange des fosses/gestion des poubelles). Louis Le Guillou fait remarquer qu'il serait bon d'ajouter un paragraphe concernant le recyclage des huiles et le suivi des déchets.

Madame RIZZON informe l'Assemblée qu'il s'agit d'une convention conclut pour une année et ce à compter du **01/04/2022** jusqu'au **31/10/2022**. Elle présente les tarifs de location qui demeurent inchangés (validés par délibération n°2019-014) à savoir :

- du 1^{er} au 30 avril : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges afférentes,
- du 1^{er} au 31 mai : 400€ (quatre cent euros) + 500 € au titre des charges,
- du 1^{er} juin au 31 août : 5 000€ (cinq mille euros) + 500€ par mois au titre des charges,
- du 1^{er} au 30 septembre : 400€ (quatre cent euros) + 500 € au titre des charges,
- du 1^{er} au 31 octobre : 5€ (cinq euros) + 500 € de charges

Elle indique cependant que la caution demandée a été ramenée de 2000€ à 1000€.

L'Adjointe au Maire poursuit en informant l'Assemblée qu'elle a trouvé de nouveaux gérants Messieurs Léonard et Arthur GUILLEMIN ; une signature prochaine de la convention doit concrétiser les engagements entre la commune et les futurs gérants.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, Le Conseil, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le contenu général de la nouvelle convention de location précaire du snack-bar et de son annexe
- ✓ **APPROUVE** la reconduction des tarifs ci-dessus et les corrections à la convention demandées
- ✓ **CHOISIT** Messieurs Leonard et Arthur GUILLEMIN pour leur confier cette location-gérance
- ✓ **CHARGE** Le Maire ou son Adjointe (e), des formalités liées à ces décisions

2022-10 Base de Loisirs : Devis matériel (Plancha-2 feux vifs électriques- tour réfrigérée)

(délibération)

Martine RIZZON, Adjointe au Maire présente un devis de la société LESTRA située au BOUCHAGE pour l'achat d'un matériel devenu nécessaire pour équiper le snack du Lac. Il s'agit :

- d'une plancha en chrome dur /Lotus électrique à poser sur baie libre : 2950€ HT soit 3540€ TTC
- 2 Feux vifs électrique/Lotus sur baie libre 2 plaques rondes : 980€ HT soit 1176€ TTC
- 1 Tour réfrigérée 3 portes sur roulettes : 2100€ HT soit 2520€ TTC

TOTAL pour l'achat de ces 3 produits : 6030€ HT soit 7236€ TTC

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, Le Conseil, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** le devis proposé par la société LESTRA pour un montant de 6030€ HT soit 7236€ TTC

✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022

✓ **CHARGE** Madame Le Maire son Adjoint(e), des formalités liées à cette décision

2022-11 Médecin : Convention de mise à disposition d'un terrain communal à titre gratuit pour 10 ans. (délibération)

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée des grandes lignes de la convention de mise à disposition gratuite pour une durée de 10 ans du terrain communal conclut avec le docteur Aliénor DEFFONTAINES, Médecin Généraliste qui prendra effet à compter du **01/03/2022**.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine public communal ; elle est faite à titre précaire et est révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Ce terrain est prêté par la commune pour que Madame DEFFONTAINES puisse y installer 2 modules en bois d'une surface totale de 60 m² (hors terrasses) destinés à l'exercice de son activité de médecin généraliste. Elle bénéficiera également d'emplacements de parking pour sa patientèle. Le siège de son activité sera au 8 Place de la Mairie à Romagnieu.

Il a été précisé dans ladite convention que le docteur DEFFONTAINES devra accepter l'éventuelle installation d'un ou plusieurs bâtiments permettant l'exercice d'activités de santé similaires, complémentaires, paramédicales ou sociales (crèche) ; le parking sera alors partagé.

En contrepartie de la gratuité de cette mise à disposition, elle devra s'engager à entretenir correctement les abords de son cabinet.

Entendu l'exposé du Maire, Le Conseil, à l'unanimité :

✓ **VALIDE** le contenu général de la convention de location du terrain communal mis à disposition à titre gratuit pour 10 ans au docteur Aliénor DEFFONTAINES

✓ **CHARGE** Le Maire, des formalités liées à ces décisions,

2022-12 Ecole : Réfection peinture classe école maternelle (délibération)

Chantal PEYGOUD, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente à l'Assemblée plusieurs devis de l'entreprise SOUBEYRAND qui est déjà intervenue aux écoles pour des travaux de peinture. Mais avant d'effectuer ces travaux, elle précise qu'il sera nécessaire de faire intervenir l'entreprise CARRE afin de modifier certains branchements électriques. Elle informe donc l'assemblée qu'il est nécessaire de repeindre la salle de motricité coût : 4396,22€ soit 5275.46€ TTC, le bureau de la Directrice coût : 1839.01€ soit 2206.81€ TTC, les toilettes de l'étage : coût 592.12€ HT soit 710.54€ TTC, la salle de classe de l'étage coût : 2882.14€ HT soit 3458.56€ TTC, l'atelier coût : 1785,45€ HT soit 2142.54 € TTC. Le coût total des devis de l'entreprise SOUBEYRAND s'élève à 11495.74 € HT soit 13794.89€ TTC.

Régine COMBE intervient pour évoquer l'état du préau de l'école élémentaire et demande si des travaux de remise en état sont prévus. Bernard TRILLAT répond en disant qu'un devis avait été fait en 2019 pour une pose de lambris destinés à masquer l'état du préau. Le coût était de 6135€ HT soit 7362€ TTC. Il précise qu'il serait nécessaire de réactualiser ce devis si le Conseil est d'accord pour effectuer les travaux.

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe, Le Conseil, à l'unanimité :

✓**VALIDE** les devis présentés de l'entreprise SOUBEYRAND pour un montant total de 11495.74€ HT soit 13794.89€

✓**AUTORISE** l'éventuelle revalorisation du devis lié à la pose de lambris sur le préau de l'école élémentaire afin de faire les travaux de remise en état

✓**CHARGE** Le Maire ou sa 1^{ère} Adjointe, des formalités liées à ces décisions,

2022-13 Services techniques : devis matériel (délibération)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire délégué, présente les besoins en matériel des services techniques pour l'année 2022. Il présente un devis de l'entreprise CHAVANEL située à PONT DE L'ISERE pour l'achat d'une tondeuse à gazon équipée d'un kit mulching coût : 510.83€ HT soit 613€ TTC ainsi qu'un devis de l'entreprise JEAN BOUVIER située à BREIGNIER CORDON pour l'achat d'une fourche à palette coût : 705€ HT soit 846€ TTC. Il ajoute qu'il sera également nécessaire de changer le balai de la balayeuse mais Madame Le Maire précise que cette dépense doit être supportée par la section de fonctionnement.

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, Le Conseil, à l'unanimité :

✓**VALIDE** les devis présentés de l'entreprise CLAAS et JEAN BOUVIER pour un montant total de 1215.83€ HT soit 1459€ TTC

✓**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022

✓**CHARGE** Le Maire ou L'Adjoint au Maire, de signer les devis

2022-14 Ecole : devis matériel informatique (délibération)

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe rappelle qu'une délibération avait été prise à l'occasion du Conseil Municipal du 26/10/2022 (délibération n°2021-080) autorisant Madame Le Maire à signer une convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » permettant d'obtenir une subvention d'un montant total de 8350€.

Elle précise que la délibération validant le devis d'achat du matériel informatique n'avait pas été prise à cette occasion mais que le devis était bien existant et rentrait dans les exigences financières du cadrage de la convention. Elle souligne qu'il appartient maintenant d'approuver ce devis proposé par la société MOSAIC en précisant qu'il a été revu à la hausse tout en restant conforme au montant du plan de financement prévisionnel ; le coût volet équipement et services numériques restant inférieur à la somme indiquée dans le plan de financement prévisionnel permettant d'obtenir la subvention.

Le devis proposé par la société MOSAIC en date du 6 février 2022 répond à cette nouvelle demande comme suit :

- Achat de 2 imprimantes EPSON EB 685wi avec son équipement : 3656€HT soit 4387.20€ TTC
 - Achat de 2 ordinateurs ACER TravelMateP2 + sacoche + Microsoft Office : 1588€HT soit 1905.60€ TTC (**pour les enseignantes**)
 - Achat de 6 tablettes Samsung Galaxy Tab + Coque antichoc Galaxy Tab : 2736€ HT soit 3283.20€ TTC
 - Achat de 4 ordinateurs portables ACER TravelMateP2 + sacoche 2868€ HT soit 3441.60€ TTC (**pour les élèves**)
 - Mise en service sur site : 1050€ HT soit 1260€ TTC
- Le devis total proposé par la société MOSAIC s'élève à 11898€ HT soit 14277.60€ TTC

Entendu l'exposé de la 1^{ère} Adjointe, Le Conseil, à l'unanimité :

- ✓**VALIDE** le devis de l'entreprise MOSAIC pour un montant total de 11898€HT soit 14277.60€ TTC
- ✓**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2022
- ✓**CHARGE** Le Maire ou L'Adjoint(e) au Maire, de signer le devis

Questions et informations diverses :

- Chantal PEGOUD fait le compte rendu du Conseil d'Ecole ainsi que la présentation du spectacle « scène en herbes » organisé à Romagnieu du 13 au 18 juin. L'association est en recherche de sponsors.
 - Céline REVOL informe le Conseil que les travaux d'installation de l'ossuaire au cimetière a été réalisé.
 - Céline REVOL informe que Catherine, Adjoint Administratif Polyvalent chargé de la comptabilité de fonctionnement de la facturation cantines et de la gestion du suivi du Lac en période estivale a annoncé son départ en raison d'une proposition de temps plein dans l'autre commune où elle travaille.
 - Messieurs George GRANGE et Pierre BERNARD informe le Conseil de certains démarchages téléphoniques frauduleux dont les personnes âgées font souvent les frais et appellent à la vigilance de tous.
 - Régine COMBE coordonnatrice du recensement 2022, nous fait un point sur cette période qui s'est déroulée du 20 janvier au 21 février 2022. Elle tenait notamment à remercier le sérieux et l'implication des 4 agents recenseurs qui ont fait un travail remarquable. Elle déplore le refus de certains citoyens à répondre à cette campagne de recensement car il s'agit d'un devoir de citoyen qui permet à l'état de calculer les dotations à destination des communes.
 - Marc RIBET donne quelques informations à propos des activités du CCAS.
 - Yves DURET présente le dispositif « J'appuie moins sur le champignon » proposé par le CISP. La municipalité décide de soutenir ce dispositif en achetant 50 vignettes autocollantes pour une somme de 50€ ; ces vignettes sont disponibles en mairie.
 - En fin de séance, Céline REVOL cale les 3 réunions de la commission de finances destinées à préparer les budgets, la commission lac, voirie et prochains conseils municipaux.
- La séance se termine à 22h05

